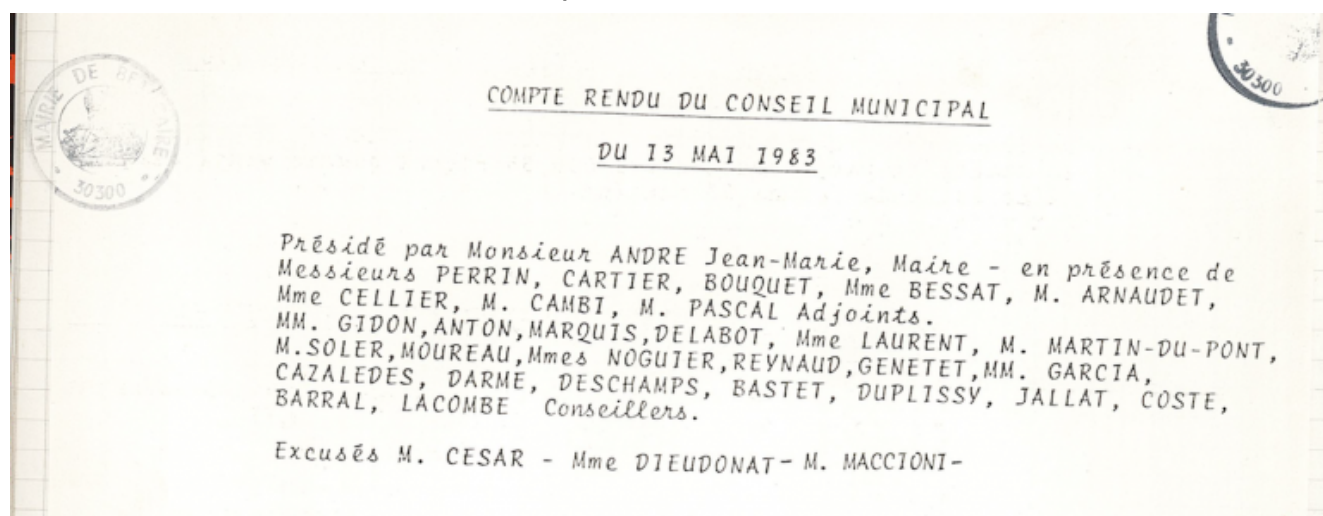


Procès de Nîmes : quand le coco Deschamps refusait de dénoncer des procès de Moscou et le totalitarisme turc

écrit par Christine Tasin | 11 mars 2020



Ils m'attendaient, les pauvres, à Nîmes, les vieux stals...

Hier a donc eu lieu mon procès à Nîmes, suite à une plainte déposée par l'ancien député stalinien Deschamps, suite à [un article](#) que j'avais écrit en 2018, quand il avait dit que *Allah akbar* c'est la même chose que *Je vous bénis au nom du père...*

Le procès devait déjà avoir lieu le 14 février dernier, et une bonne cinquantaine de gauchistes, communistes et autres pro-palestiniens [battaient alors le pavé](#) pour soutenir leur stalinien préféré. Apparemment on ne leur avait pas dit que le procès avait été reporté pour cause de grève des avocats...

Et hier, 12 mars avait lieu, enfin, le procès. Cette fois les soutiens de Deschamps avaient diminué comme neige au soleil, ils n'étaient plus qu'une vingtaine (voir photo d'illustration, ils nous feraient presque pitié, ces vieux stals groupés autour de leur vieille idole...)

.
Mon avocat m'ayant informée que la convocation et la citation officielle que j'avais reçue était selon lui pleine de non respect des normes, il allait plaider l'annulation du procès pour vice de procédure. J'ai donc préféré laissé Maître Pichon plaider seul, il n'y avait guère de sens à ce que je fasse le déplacement à Nîmes pour des problèmes techniques que je ne maîtrise pas.

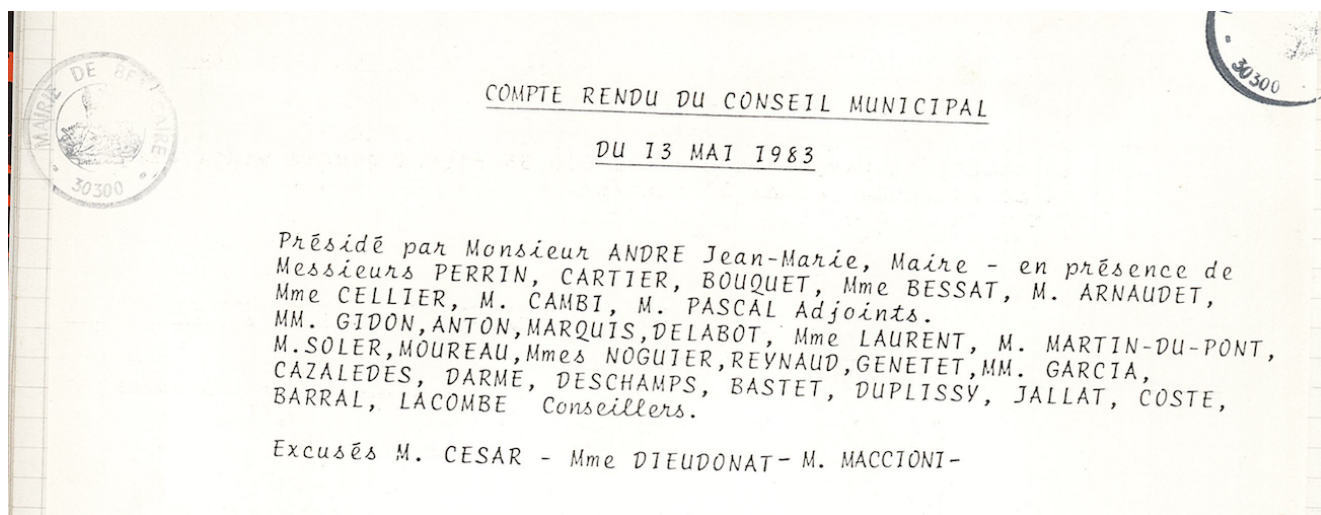
En effet, il semble qu'il y ait un problème de délai, entraînant la prescription des poursuites, un autre problème faisant que j'étais poursuivie pour une expression ne figurant pas dans l'article que j'avais écrit mais qui appartenait à un article écrit par un certain Martin Moisan sur Riposte laïque, une autre incongruité faisait que j'étais poursuivie pour incitation à la haine, mais Deschamps n'étant pas à la tête d'une association antiraciste n'est pas qualifié pour ce genre de poursuite, plus des questions complexes en droit de la presse...

.
Maître Pichon a donc plaidé le vice de forme et le tribunal a décidé de joindre les incidents au fond. Réponse le 14 mai prochain.

.
Je m'arrêterai sur 1 élément qu'il a révélé lors du procès. Une information que je détenais lorsque j'avais écrit l'article visé, mais que je n'avais

pas évoquée, me concentrant sur le discours ridicule de Deschamps et que voici ci-dessous. Si on m'attaque, il n'y a aucune raison pour que je fasse des cadeaux...

Il s'agit d'un PV de Conseil Municipal de Beaucaire, où Deschamps, en 1983, siégeait.



On y découvre, sans surprise -on est stalinien ou on ne l'est pas- mais avec une grande indignation que le sieur Deschamps a refusé, tout bonnement de s'associer au vote d'un voeu du Conseil municipal qui condamnait les procès de Varsovie qui ont vu (entre autres) des dirigeants de Solidarnosc jugés et condamnés... Le même jour, dans le même voeu, Deschamps a aussi voté contre la condamnation de la Turquie pour avoir jugé ceux qui s'opposaient au régime militaire en vigueur depuis le coup d'Etat...

Et Deschamps qui a porté plainte parce que je l'avais traité de salaud... à la fois pour ses propos sur Allah Akbar et pour son vote contre la liberté d'expression de 1983. En bon stalinien. Il ne pouvait pas dire qu'il ne savait pas, il a adhéré au PC en 1951...

C'est ce même Deschamps, soutenant les régimes totalitaires, les régimes militaires, les communistes criminels d'URSS qui osait, il y a 3 semaines, affirmer que je serais d'extrême-droite, comme *Résistance républicaine* et *Riposte laïque*.

C'est ce même Deschamps qui s'en va Urbi et orbi clamant qu'il est un défenseur de la liberté, qu'il se bat depuis toujours contre l'antisémitisme (aux côtés de ses côtés palestinos ;-)) et l'islamophobie (ça on avait compris, les staliniens aiment tellement les régimes totalitaires qu'ils vénèrent l'islam) synonyme apparemment pour lui de fascisme...

Il ne manque pas d'air, le quidam... En tout cas, il ne fait pas partie de gens que je considère comme fréquentables...

Extrait PV CM Beaucaire (30) du 13 mai 1983

VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil après avoir délibéré à scrutin public vote le voeu proposé par la majorité, et amendé par le parti socialiste condamnant les procès de Varsovie ou vont être jugés des membres du K.O.R. et des dirigeants du Syndicat Solidarnosc - et faisant part aux autorités Turques de sa réprobation devant les cas d'accusations pour délits d'opinion prononcés à l'encontre des opposants au régime militaire. Le Conseil Municipal condamne tout totalitarisme à travers le monde, quelque soit l'idéologie au nom de laquelle il est pratiqué.

Ont voté pour : MM. ANDRE, PERRIN, CARTIER, BOUQUET, BESSAT, ARNAUDET
CESAR (procuration), Mme CELLIER, MM CAMBI, PASCAL
GIDON, ANTON, MARQUIS, DELABOT, Mme LAURENT, MM MARTIN-
DU-PONT, SOLER, MOUREAU, Mme DIEUDONAT (procuration)
Mmes NOGUER, REYNAUD, GENETET, MM. GARCIA, CAZALEDES
DARME, DUPLISSY, BARRAL.

Ont voté contre : MM. DESCHAMPS, JALLAT, COSTE, LACOMBE

Abstention : M. BASTET.